

ENQUÊTE EXCLUSIVE

sur les délinquants sexuels

▶ À Bruxelles, un quart des victimes de viol sont majeures alors qu'en Flandre, près de la moitié (40 %) a entre 10 et 14 ans !

▶ À l'instar de l'enquête inédite publiée fin janvier en France sur le portrait-robot du violeur parisien, la DH a tenté d'en savoir plus sur le profil type du délinquant sexuel bruxellois.

À Bruxelles, l'auteur a plus souvent déjà un profil de délinquant

Nous sommes allés à la rencontre de l'équipe du Cab, le Centre d'appui bruxellois chargé de l'évaluation et de l'orientation d'auteurs d'infractions à caractère sexuel. Trois centres de ce type ont été créés après l'affaire Dutroux par la justice : un à Bruxelles, un en Wallonie et en Flandre. Objectif : favoriser la réinsertion des auteurs afin d'éviter la récidive. Et comme nous le verrons en détail par ailleurs, le travail de ces équipes fait considérablement chuter le nombre de violeurs récidivistes.

Mais avant cela, en exclusivité pour la DH, le Cab a accepté de nous présenter les grandes conclusions d'une enquête inédite menée en 2015 par les trois centres d'appui du pays.

"Pour la première fois, les trois centres, le Cab, l'UFC et l'UPPL, appuyés par le CRDS, ont réuni leurs données dans un fichier commun destiné au congrès international

francophone sur l'agression sexuelle", précise la coordinatrice du Cab, Michèle Janssens, avant de nous en dévoiler les résultats.

ON APPREND AINSI QUE l'âge moyen du délinquant sexuel en traitement en Belgique est de 45 ans. "41 ans à Bruxelles, 48 ans en Flandre et 46 ans en Wallonie", précise Michèle Janssens.

Dans la moitié des cas, les délinquants sexuels sont célibataires. Un tiers est sans emploi au moment de l'infraction, un tiers est ouvrier et un cinquième est employé.

Alors qu'en Flandre et en Wallonie, les délinquants sexuels ne sont connus pour d'autres types d'infractions que dans 5 à 10 %

des cas, à Bruxelles, par contre, dans 30 % des cas, ils affichent déjà un profil global de délinquant (vols, agressions, etc.). À noter également que dans 30 % des cas, les délinquants sexuels sont sous influence de substances illicites au moment du viol.

En ce qui concerne le sexe de ces auteurs, on retrouve une grande majorité d'hommes (2 à 3 % de femmes seulement).

Dans cette enquête inédite, les trois centres d'appui du pays se sont également intéressés au

profil des victimes d'infraction à caractère sexuel. Des différences frappantes existent ici entre les trois régions du pays. "À Bruxelles et en Wallonie, dans 75 % des cas, les victimes sont des femmes. En Flandre par contre, 60 % des victimes sont des hommes. Cela s'explique par l'âge des victi-

mes qui varie fortement aussi selon qu'on se situe au nord ou au sud du pays. À Bruxelles, 25 % des victimes de viol sont majeures. Elles sont 18 % en Wallonie et seulement 5 % en Flandre. Flandre où

40 % des victimes ont entre 10 et 14 ans", poursuit la coordinatrice du Cab, Michèle Janssens.

NOTONS ÉGALEMENT que dans 80 % des cas suivis par les trois centres d'appui, les victimes connaissent l'auteur des violences sexuelles. Mais à Bruxelles, par contre, le contexte urbain expliquant cela, on compte une proportion plus élevée de victimes inconnues de l'auteur. "On consi-

dère qu'un auteur et une victime se connaissent si leur rencontre date de plus de 24 heures", précise le psychologue et sexologue du Cab, Aziz Harti. Avec ses collègues, Ekram El Ghzaoui et la psychologue Martine Mertens, ils se chargent de mener les entretiens cliniques avec des délinquants sexuels, qu'ils orientent ensuite vers les équipes thérapeutiques adéquates. Un parcours que le Cab suit étape par étape, ne perdant jamais de vue l'évolution du justiciable concerné. Des délinquants sexuels envoyés majoritairement par les tribunaux d'application des peines et la commission de probation. Ce que regrette l'équipe du Cab, plaidant plutôt pour un suivi de tous les délinquants sexuels condamnés, y compris ceux qui vont à fond de peine (voir détails ci-dessous).

Nawal Bensalem

Plus de mille délinquants sexuels en prison !

BRUXELLES Menacé chaque année de disparaître, le Centre d'appui bruxellois, interface entre la justice et le secteur de la santé dans le suivi des délinquants sexuels, voit enfin son mandat prolongé d'une année.

Les subsides ne suivent pas pour autant : "On aurait besoin d'un temps plein supplémentaire et d'une indexation de notre budget annuel mais on est déjà contents d'être encore présents", commente la coordinatrice du centre, Michèle Janssens,

sens, qui verrait bien le Cab suivre tous les délinquants sexuels incarcérés. "Les délinquants sexuels représentent plus de 10 % de la population en prison. Cela fait plus de 1.000 détenus. Ce n'est pas négligeable. Ceux qui vont à fond de peine, on ne les voit pas, on ne les suit pas. C'est dommage car ils ne bénéficient d'aucun suivi thérapeutique spécifique durant le séjour en prison", regrette Michèle Janssens.

N. Ben.

PLUS DE 500 PLAINTES par an pour viol à Bruxelles !

► Le parquet classe sans suite la moitié de ces plaintes en moyenne, mais cela dans le but d'éviter aussi l'acquittement au tribunal

► Le parquet de Bruxelles traite chaque année plus de 500 plaintes pour viol, comme le démontrent les chiffres obtenus par la DH ci-dessous, et montrant l'évolution de l'entrée des dossiers depuis 2010.

Toutes ces années, on compte, en moyenne aussi (voir détails dans le tableau ci-dessous), la moitié des plaintes classées sans suite. Ce qui ne signifie absolument pas que le parquet de Bruxelles néglige ce type d'affaires. Bien au contraire.

COMME NOUS L'EXPLIQUE la porte-parole du parquet, Ine Van Wymersch, un classement sans suite est préférable à un renvoi vers le tribunal sans charges suffisantes. "Dans une affaire de meurtre,

lorsque l'affaire est renvoyée devant les assises, le jury peut déclarer coupable un accusé sur base de sa conviction. Au tribunal correctionnel, il faut des preuves matérielles suffisantes. La charge de la preuve est très lourde dans les dossiers de viol. Sans preuves suf-

fisantes, il vaut mieux classer un dossier sans suite. Car une fois au tribunal, cela risque de se traduire par un acquittement de l'auteur. Et digérer un acquittement pour une victime, c'est plus difficile encore que si je lui explique qu'il n'y a pas de charges suffisantes pour poursuivre", assure Ine Van Wymersch, ajoutant également

qu'un classement sans suite permet aussi de poursuivre l'auteur par la suite. "Lorsqu'un auteur est acquitté devant le tribunal, il s'en sort et la victime le sait. Alors que si

on classe sans suite parce que nous n'avons pas de charges suffisantes, ce qui ne veut pas dire que nous ne croyons pas la victime, cela permet aussi de joindre le dossier par la suite à une autre affaire, au cas où l'auteur récidive de la même manière, avec l'existence cette fois de preuves matérielles", ajoute la porte-parole du parquet de Bruxelles.

UNE MANIÈRE de procéder qu'approuve le Centre d'ap-

pui bruxellois, dont les membres préfèrent, eux aussi, un classement sans suite à des poursuites devant un tribunal qui s'achève par un acquittement de l'accusé.

N. Ben.

DOSSIERS DE VIOL AU PARQUET DE BRUXELLES

NOMBRE DE DOSSIERS	CLASSEMENTS SANS SUITE
2010 : 523	318
2011 : 569	342
2012 : 571	332
2013 : 530	301
2014 : 501	257
2015 : 513	174
2016 (jusqu'au 8 février) : 53	2

LE SUIVI DES VIOLEURS fait chuter la récidive

▣ La mission du CAB est avant tout favorable aux victimes, rappellent ses membres dont le travail est souvent mal perçu

► "Notre but est de favoriser la réinsertion des auteurs afin d'éviter la récidive. On travaille donc avant tout pour les victimes. Pour faire chuter leur nombre", insiste la psychologue Martine Mertens, membre du Centre d'appui bruxellois (Cab) chargé du suivi des délinquants sexuels.

La spécialiste déplore les nombreuses critiques émises à l'encontre du centre. "Hélas, les citoyens nous assimilent souvent aux auteurs que nous suivons. Mais nous aidons avant tout les victimes", répète la psychologue, chiffres à l'appui.

En effet, la prise en charge des délinquants sexuels permet de faire chuter considérablement la récidive. "Les données

du CRDS le prouvent : lorsqu'il y a une prise en charge du délinquant sexuel, la récidive chute à 7,9 % alors que le taux de la récidive se situe à 27 % chez les délinquants sexuels", précise la coordinatrice du Cab, Michèle Janssens.

ET LA PSYCHOLOGUE MARTINE Mertens de rappeler ici que les délinquants sexuels ne sont pas non plus ceux qui récidivent le plus : "Le taux de récidive chez les autres types de délinquants tourne autour des 40 %. À 27 %, on est donc en dessous de la moyenne. Et notre travail consiste à faire baisser davantage encore ce taux. Ce que nous parvenons à faire", rappelle la psychologue,

regrettant, elle aussi, de ne pas pouvoir suivre l'ensemble des détenus incarcérés pour des faits de mœurs. Un avis partagé par son collègue, psychologue et sexologue, Aziz Harti : "La plupart des mandats nous parviennent du tribunal d'application des peines. Ils s'inscrivent donc dans une logique de remise en liberté de l'auteur. Les autres délinquants sexuels qui préfèrent aller à fond de peine, et ils sont de plus en plus nombreux, ne passent pas chez nous. Ils restent des années en prison, pour plusieurs faits atroces parfois, et ne bénéficient d'aucun suivi thérapeutique spécifique. Pourtant, certains sont demandeurs d'un traitement", assure Aziz Harti, chargé, comme ses collègues, de l'entretien clinique des auteurs d'infractions à caractère sexuel. En moyenne, le Cab réalise 220 entretiens de ce type par an. Ils consistent à évaluer plusieurs indicateurs comme l'attitude de l'auteur face aux faits reprochés, afin de lui proposer ensuite le meilleur traitement thérapeutique adapté à sa situation.

N. Ben.

